



SPORT

Le soutien aux associations sportives et aux Comités sportifs départementaux

Le Département soutient la pratique amateur. Il encourage les associations et les bénévoles pour leur engagement et les incite à poursuivre leurs actions au cœur des territoires avec des aides directes aux comités départementaux et aux clubs.

115 000 licenciés (dont 45% de femmes) au sein de 1 300 clubs sportifs dynamisent la pratique courante du sport dans la Vienne. Ce sont 2213 équipements sportifs qui sont recensés sur le département.

Les contrats d'objectifs

Pour accompagner l'essor du mouvement sportif, le Département de la Vienne propose une démarche partenariale avec les comités départementaux, au moyen de contrats d'objectifs.

Chaque année, ces contrats fixent des priorités telles que la progression des pratiquants, la formation, l'intégration du handisport et la réalisation d'actions de sensibilisation en milieu scolaire.

En 2024, le Département a soutenu 18 comités départementaux dans le cadre de contrats d'objectifs et 21 autres hors contrat.

L'aide aux projets

Les clubs peuvent solliciter une aide pour l'organisation de manifestations sportives et/ou pour l'achat de matériels liés au développement de la pratique sportive. 250 associations, de plus de 65 disciplines, sont aujourd'hui aidées par le Département. Ce soutien favorise la promotion de la diversité des sports et leur reconnaissance auprès du public.

DEMANDE EN LIGNE

SPORT

POUR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX & LES ASSOCIATIONS.

Vous pouvez désormais réaliser votre demande de subvention en ligne via l'espace e-subvention. Ce service numérique qui bénéficie d'un environnement sécurisé et confidentiel vous permet de suivre l'état d'avancement de votre dossier.



Calendrier des demandes de subvention

- > **Manifestations sportives des associations** : 4 mois avant la date de la manifestation
- > **Comités sportifs départementaux** : jusqu'au 30 novembre de l'année
- > **Grands Clubs** : jusqu'au 31 juillet de l'année
- > **Equipes nationales** : jusqu'au 7 janvier de la saison sportive en cours
- > **Toutes autres demandes** : jusqu'au 31 mars de l'année



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX
☎ 05 49 55 66 00